



Association forestière
de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

COMMUNIQUÉ- Pour diffusion immédiate

Sept ans après la signature de la Paix des Braves

Une forêt en paix ?

(Rouyn-Noranda, le 17 août 2009) - Le 7 février 2002, le gouvernement du Québec de Bernard Landry et les Cris du Québec s'entendaient en signant la Paix des Braves. Considérée alors par certains comme une entente historique, vue par d'autres comme une erreur politique, ce document a fait couler beaucoup d'encre. Les 10 et 11 septembre, à Lebel-sur-Quévillon, la Paix des Braves sera placée à nouveau sous les projecteurs. Sept ans après sa mise en place, quels constats peut-on en faire ?

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec la Chaire en aménagement forestier durable et la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire du Nord-du-Québec, se penchera sur le sujet afin de comprendre les implications de cette entente et de prendre le pouls de ceux qui la vivent au quotidien, sur le terrain. Si, au départ, le sujet d'intérêt de cette entente concernait le détournement de la rivière Rupert et le développement hydroélectrique, les impacts de cette entente se font aujourd'hui sentir de façon beaucoup plus large et les interventions forestières n'y échappent pas.

La Paix des Braves a eu beaucoup d'influence sur la façon d'aménager le territoire dans le Nord-du-Québec. D'un point de vue forestier, elle complexifie la tâche des comités responsables de l'aménagement par l'ajout de nombreuses normes à celles du Règlement sur les Normes d'Intervention (RNI). D'un point de vue politique, elle vise une meilleure prise en considération du mode de vie traditionnel des Cris, ainsi que l'intégration accrue de leurs préoccupations sous forme de consultation aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier. Mais qu'en est-il sur le terrain? Est-ce que ces normes répondent véritablement aux objectifs de préservation de l'habitat garant des activités de trappe des Cris? Qu'en est-il de la rentabilité des entreprises qui doivent composer avec ces normes additionnelles? Après sept années d'application, un bilan s'impose.

De nouvelles réalités, de nouveaux défis

À ce contexte de questionnement s'ajoute la réforme québécoise du régime forestier, qui implique notamment l'implantation de nouveaux modes d'aménagement forestier comme l'intensif et l'écosystémique. À première vue, l'aménagement

écosystémique semble en désaccord avec l'aménagement en mosaïque prescrit par la Paix des Braves qui ne reflète pas les perturbations naturelles particulières au Nord-du-Québec. Il en est de même avec la certification forestière FSC, qui implique également l'aménagement écosystémique et qui est appelée à prendre une place grandissante dans la foresterie de demain. Mais est-ce que ce nouveau mode de gestion ne pourrait pas aussi profiter à ces territoires boréaux en permettant d'atteindre une meilleure gestion de la forêt et un maintien de la biodiversité sans pour autant compromettre les objectifs d'harmonisation poursuivis par la Paix des Braves?

Des conférenciers de renom

La foresterie et les connaissances scientifiques ont beaucoup évolué depuis la signature de l'entente. Ce colloque se veut en premier lieu une occasion de comprendre cette entente, de saisir le contexte entourant sa signature et de voir si la Paix des Braves est toujours d'actualité en 2009. L'événement sera également l'occasion de connaître la vision des différents acteurs qui doivent appliquer quotidiennement les imposantes normes prescrites par ce document et d'en savoir plus sur la perception des Cris face à ce damier géant. Chercheurs, responsables de certification, industriels, Cris et responsables du suivi de l'entente présenteront leur réalité et les difficultés rencontrées. Parmi eux, mentionnons la présence de M. Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec dont la signature apparaît au bas de cette fameuse entente. Avec le recul, M. Landry présentera son analyse personnelle de ce document.

Paix ou casse-tête des Braves? Venez trouver réponse à cette question au cœur même du territoire modelé par cette entente historique. Surveillez tous les détails sur le site de l'AFAT, au www.afat.qc.ca ou contactez-nous au 1 866 330-2328.